Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260602-D2026_59-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 JUIN 2026

Délibération 2026_59

L'an deux mil vingt-six , le deux juin à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le vingt-huit mai , s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël , Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.
Excusés et représentés : Monsieur LORIC Roland donne pouvoir à Christian SIBERT, Madame GAUTHER Lucie donne pouvoir à Alicia LE GUILLOUX.
Excusés : Monsieur DAUMER David, Madame PEDRONO Vanessa.

Secrétaire : Madame HUGUET LEPERF Anaïs
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 2 /Nombre de conseillers votants : 21

DESIGNATION 10 MEMBRES POUR COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1650, 1650 A et 346 A de l'annexe III,
Considérant que, dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la nomination des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour la mandature à venir,
Considérant que la désignation des commissaires sera arrêtée par le Directeur départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de 20 titulaires et 20 suppléants dressée par l'organe délibérant de Centre Morbihan Communauté sur proposition de ses communes membres,
Considérant qu'il est ainsi demandé à chaque commune de proposer des contribuables pouvant potentiellement siéger à la CIID considérant que les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Être âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou des communs membres.

Considérant qu'il est précisé qu'aux termes des articles 1732 (b) et 1753 du Code Général des Impôts, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code ou ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Le conseil municipal propose à Centre Morbihan Communauté les contribuables suivants comme membres potentiels de la CIID : Monsieur Marc BELLEC, Monsieur Robert BERNARD, Monsieur Patrick BELLEGO, Madame Henriette LE DORZE, Monsieur Jean-Claude LE TEXIER, Madame Gisèle PHILIPPE, Monsieur Bernard LE PALLEC, Monsieur Robert LE LAUSQUE, Monsieur Yann DUBUS, Madame Audrey TREGOUET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour,

- ✓ Approuve la proposition des 10 noms de contribuables ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes dispositions et à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN